

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1682

13 juillet 2013

SOMMAIRE

ABI Finance & Investments S.A.	80694	Mereso	80690
ABS Investments S.A.	80696	Metty's Kabelmontage S.à.r.l.	80691
ABS Luxe S.à.r.l.	80696	M&G Chemicals	80699
Accelero Capital Holdings S.à r.l.	80699	Milestone International S.à r.l.	80690
Accor Hôtels Luxembourg SA	80694	Mining Holding Group S.A.	80690
Adler & Zirves S. à r.l.	80694	MNSAJM-KSZ HOLDING S.A.	80691
Albion Capital Corporation S.A.	80695	Myra S.à r.l.	80690
Alcolux S.à.r.l.	80695	Namrun Finance S.A.	80691
Algeco/Scotsman	80694	NetJets Luxembourg Holding Company	
Artikon s.à.r.l.	80695	S.à r.l.	80691
Athena Capital S.à r.l.	80694	Netzaberg Luxembourg SPS 4 S.à r.l.	80736
Athena Capital S.à r.l.	80695	Netzaberg Luxembourg SPS 5 S.à r.l.	80736
Atom MEPCO S.C.A.	80695	NewDawn investments	80703
BERKELEY Properties S.A.	80696	New Europe Property Holdings (Luxem-	
Blummenatelier Ilona	80696	bourg) 2005 S.à r.l.	80691
BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l.		Onix S.à r.l.	80730
.....	80696	Patricofisi S.A. Holding	80690
Branca AC Fund SCA	80697	Principia S.A.	80736
Bridge Development Corp	80697	Re World S.A.	80692
Climate Change Capital Carbon Fund II S.à		Rodenbach S.à r.l.	80731
r.l.	80697	Roi Special Opportunities S.C.A.	80736
Fin-S S.A.	80698	Rosetabor S.à r.l. & Partners, S.C.S.	80692
Forti Express	80698	Rotco S.A.	80692
Franklin Templeton Series II Funds	80698	Shilling S.à r.l.	80699
Gemba Solutions S.à r.l.	80697	SIX Payment Services (Europe) S.A.	80733
Global Palaces Management S.à r.l.	80700	Société du Parking du Théâtre S.A.	80692
Global Palaces Management S.à r.l.	80698	Société Générale Securities Services Lu-	
Halsey Group S.à r.l.	80697	xembourg	80693
IHC S.à r.l.	80711	Société pour la prévention et le finance-	
iSaints S.à r.l.	80693	ment des risques par la réassurance	80693
Itaca Holdco S.à r.l.	80718	Spotify Technology S.A.	80692
Kibo Kapital S.à r.l.	80728	Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl	
Loweswater S.à r.l.	80728	80693
Lunala Investments S.A.	80699	Sword Investments II S.à r.l.	80693
Mangrove III S.C.A. SICAR	80726		

Patricofisi S.A. Holding, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 78.195.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 231 du 29 mars 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Jean SECKLER:

- en date du 26 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1633 du 14 novembre 2002;
- en date du 02 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1248 du 09 juin 2011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069309/14.

(130085015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Myra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013069261/10.

(130085601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Milestone International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013069247/10.

(130085412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Mining Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 153.677.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069251/10.

(130085241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Mereso, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 43.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069242/10.

(130085207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Metty's Kabelmontage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 162, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 79.586.

Die Bilanz zum 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013069244/10.

(130085009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

NetJets Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 144.464.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069265/10.

(130085054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

New Europe Property Holdings (Luxembourg) 2005 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013069267/10.

(130085416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Namrun Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 10.050.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Robert van't Hoeft / Martinus C.J. Weijermans / Hikmel Yasemin Cetinalp
Director / Director / Director

Référence de publication: 2013069263/12.

(130085469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

MNSAJM-KSZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 156.571.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 24 avril 2013 que le mandat du réviseur d'entreprises, la société MAZARS LUXEMBOURG, R.C.S. Luxembourg B 159962, avec siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013069253/12.

(130085192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Rotco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 156.387.

Auszug der Versammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 26. April 2013

Die Versammlung beschließt das Mandat des Wirtschaftsprüfers Grant Thornton Lux Audit S. A. bis zur Generalversammlung im Jahre 2014 anzupassen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2013069350/12.

(130085552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Re World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 133.730.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 23 mai 2013.

Le Conseil d'Administration accepte la démission de BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-51.675 en tant que déléguée à la gestion journalière des affaires de la société.

Pour la société

RE WORLD S.A.

Référence de publication: 2013069352/12.

(130085478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Rosetabor S.à r.l. & Partners, S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 376.001,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 119.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013069369/10.

(130085582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 123.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069431/10.

(130085066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Société du Parking du Théâtre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 18.741.

En date du 28 janvier 2013, le conseil d'Administration a décidé à l'unanimité d'élire, en qualité de président du Conseil d'Administration, Monsieur Claude Reinard, résidant au 70, Rue Prince Henri L- 7230 à Helmsange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069387/10.

(130085482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

SOPREFIRA, Société pour la prévention et le financement des risques par la réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 35.868.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069389/10.

(130084865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Société Générale Securities Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.050.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069390/10.

(130085107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.304.499,99.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 159.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069395/10.

(130085052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Sword Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 160.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013069397/10.

(130085334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

iSaints S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, ure Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 176.542.

Il résulte des résolutions prises par l'Associé unique de la société en date du 29 mai 2013 que:
Madame Cornelia Margaretha Maria de Wit, née le 15 avril 1969 à Schijndel (Pays-Bas) et domiciliée à Miksebaan 54,
B-2930 Brasschaat (Belgique) est nommée gérante de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Capellen, le 29 mai 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013069572/14.

(130086222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Accor Hôtels Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 100.771.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069597/10.

(130086249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Adler & Zirves S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 1, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013069598/10.

(130086390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

ABI Finance & Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069592/10.

(130086372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Athena Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 167.349.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenu le 13 mai 2013

Changement de siège social:

A compter du 30 mai 2013 le siège social de la Société est situé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013069586/13.

(130085947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Algeco/Scotsman, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013069581/11.

(130086120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Athena Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 167.349.

—
Rectificatif concernant le dépôt n°L130084836 du 29/05/2013

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2013069585/13.

(130085738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Artikon s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 159, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 47.767.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARTIKON s.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013069614/11.

(130086033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Atom MEPCO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 171.821.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66495 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069588/10.

(130085908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Albion Capital Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 51.791.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069603/10.

(130086212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Alcolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 1, rue de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 99.273.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069604/10.

(130085904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

ABS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 49, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.029.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 mai 2013.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2013069593/12.

(130086050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

ABS Luxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 49, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 161.937.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 mai 2013.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2013069594/12.

(130085962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

BERKELEY Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 152.277.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069640/10.

(130086158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

BMG RM Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 146.948.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66491 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069646/10.

(130085982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Blummenatelier Ilona, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 42, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.564.

—
Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069645/10.

(130086003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Bridge Development Corp, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 112.346.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013069653/11.

(130086455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Branca AC Fund SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 158.506.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRANCA AC FUND S.C.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013069652/12.

(130085866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Climate Change Capital Carbon Fund II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.930.

Extrait des Résolutions de la réunion du conseil de gérance tenue au siège social en date du 27 juin 2012

Il résulte des résolutions du conseil de gérance que Monsieur Mark Bell a démissionné de son mandat de gérant en date du 3 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069656/13.

(130085925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Gemba Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 1, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 82.080.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069834/9.

(130086271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Halsey Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 79.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069849/9.

(130086168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Fin-S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 113.744.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 3 mai 2013

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

Conseil d'administration:

- Monsieur Alessandro CUSUMANO, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;

- Madame Marion GERARD, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Massimiliano SELIZIATO, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- A3T S.A., ayant son siège social à 44, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.687, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069812/22.

(130086402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Forti Express, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1363 Howald, 1, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 170.051.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORTI EXPRESS S.A.R.L.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013069817/11.

(130086226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Global Palaces Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.703.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069828/11.

(130086248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Franklin Templeton Series II Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.818.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069818/10.

(130085778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Lunala Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 113.716.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 avril 2013

Révocation de Madame Isabelle SOTTO-SIDOUN, au poste d'Administrateur B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

LUNALA INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013069212/14.

(130084900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

M&G Chemicals, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 174.890.

—
Les statuts coordonnés au 17/05/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28/05/2013

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013069215/12.

(130084820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Shilling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 71.148.

—
Les statuts coordonnés au 23/05/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28/05/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013069379/12.

(130084851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Accelero Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.938.

—
EXTRAIT

Par des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 19 avril 2013, la société Deloitte Audit S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 35.000 et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 67.895, a été nommée commissaire aux comptes de la Société avec effet au 19 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Pour Accelero Capital Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013069577/16.

(130085817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Global Palaces Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.703.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

GLOBAL PALACES INVESTORS S.à r.l. a société à responsabilité limitée, incorporated under the Luxembourg laws, with registered office at 41 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered under the number B 140830,

here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

By virtue of a proxy given under private seal,

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present limited liability company "Global Palaces Management S.à r.l.", with registered office at L-1931 Luxembourg, 41 avenue de la Liberté, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B number 140703, has been incorporated by deed dated July 3rd, 2008 and enacted by the undersigned notary, published on September 2nd, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2126 and the articles of which have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 13 October 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2298 on 24 November 2009, hereafter the 'Company'.

- That the share capital of the Company amounts to ONE HUNDRED TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (112,500.-EUR), represented by one thousand one hundred and twenty five (1,125) ordinary shares with a nominal value of ONE HUNDRED EURO (100.-EUR) each.

- That the appearing party is the current partner of the Company, representing 100% of the share capital.

- That the sole partner fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the Company's object.

2. Amendment of Article 2 of the Articles of Association as follows:

"The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries and affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any of its subsidiaries and affiliated companies. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object."

3. Miscellaneous.

That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

It has been resolved to change the Company's objects by removing the following sentence in the first paragraph of article 2 of the article of Association "(...) to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees" and by adding the following sentence in the paragraph 2 of the article 2 of the Article of Association "The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private

placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries and affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any of its subsidiaries and affiliated companies. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation." with effect as of today's date.

Second resolution

Further to the above resolution, it has been resolved to amend article 2 of the Articles of Association as follows:

“ **Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries and affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any of its subsidiaries and affiliated companies. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

GLOBAL PALACES INVESTORS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 140830,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «Global Palaces Management S.à r.l.», ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 41 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 140703, a été constituée suivant acte reçu en date du 3 juillet 2008 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 septembre 2008 sous le numéro 2126, les statuts de celle-ci ayant été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, en date du 13 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2298 du 24 novembre 2009, ci-après la 'Société'.

- Que le capital social de la Société s'élève à CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (112.500.- EUR) divisé en mille cent vingt-cinq (1.125) parts d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société, représentant 100% du capital.

- Que l'Associé unique a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la Société.

2. Modification de l'article 2 des statuts comme suit:

L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales et sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de ses filiales et sociétés affiliées. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

3. Divers.

- Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé de changer l'objet social de la Société par suppression de la phrase suivante du premier paragraphe de l'article 2 des Statuts de la Société «(...) pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistance, prêts, avances et garanties.» et par l'ajout du paragraphe suivant en tant que paragraphe 2 de l'article 2 des Statuts de la Société «La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales et sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de ses filiales et sociétés affiliées. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.» avec effet à la date de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales et sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de ses filiales et sociétés affiliées. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.”.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23479. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069827/189.

(130086164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

NewDawn investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 177.545.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty fourth of May,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Mr Abdul Kadir Najmudin SATHAK, born on 11 December 1960 in Chennai Madras, Dubai, United Arab Emirates, professionally residing at P.O. Box-5043 Dubai, United Arab Emirates,

GREENHELM LTD, a company duly organized and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Ergoserve Building, Chrysorogiatisis & Kolokotroni corner, PC-3040 Limassol, Cyprus registered with the IBC under number HE 301282,

Hereby represented by Mrs Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which he/she declared to establish (the "Company").

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the firm name of "NewDawn investments".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality

of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies; to acquire and run any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The company can perform any importation and exportation transactions, wholesale and retail trade, all commercial, technical, financial, security or real estate transaction connected directly or indirectly to the above mentioned activity with a view to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at fifteen million US Dollars (USD 15,000,000.-), divided into fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one thousand Dollars US (USD 1,000.-) each.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory Auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (resolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General Meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and Date of the annual general Meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Tuesday of May, at 3 P.M.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the fifteen thousand (15.000) shares as follows:

1. Mr Abdul Kadir Najmudin SATHAK,	13,500 Shares
2. GREENHELM LTD,	1,500 Shares
Total:	15,000 Shares

All these shares have been fully paid, so that the amount of fifteen million US Dollars (USD 15,000,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand four hundred six hundred (EUR 4,600.-).

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is set at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. Has been appointed as Director of the Company for a maximum period of six (6) years, his mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2018:
 - Mr Dominique Fontaine, demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon,
 - Mr Herbert Grossmann, demeurant au 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg,
 - Mr Pierre Goffinet, professionally residing at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
3. Has been appointed as statutory auditor: Stratego International S.à r.l., a company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 45 163; its mandate will expire on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2018.

The undersigned notary informs the appearing party that before carrying out any business activity or amendment of the corporate object of the company regarding business activity, or should the company be submitted to any particular law in connection with its activity; the party must be in possession of a business license in due form in relation with the aim of the company which is expressly known by the appearing party; and/or carry out all further formalities in order to render its activity effective anywhere and towards any third party.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative if the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said representatives signed together with us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

M. Abdul Kadir Najmudin SATHAK, né le 11 décembre 1960 à Chennai Madras, Dubai, Emirats Arabe Unis, demeurant professionnellement P.O. Box-5043 Dubai, Emirats Arabe Unis,

et,

GREENHELM LTD, une société dûment constituée et existant selon le droit Chypriote, ayant son siège social à Ergoserve Building, Chrysorogiatisis & Kolokotroni corner, PC-3040 Limassol, Chypre, immatriculée au IBC sous le numéro HE 301282.

Etant représentés par Mme Sara Lecomte, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui. Lequel mandataire, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la «Société»).

STATUTS

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «NewDawn investments».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition et l'exploitation de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion, exploitation et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations d'import - export, le commerce de gros et de détail, ainsi que toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à quinze millions de Dollars US (USD 15.000.000,-) divisé en quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille Dollars US (USD 1.000,-) chacune.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société.

Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions

de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de mai, à 15 h 00 heures.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les quinze mille (15.000) actions comme suit:

1. Mr Abdul Kadir Najmudin SATHAK,	13.500 actions
2. GREENHELM LTD,	1.500 actions
Total:	<u>15.000 actions</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quinze millions de Dollars US (USD 15.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à quatre mille six cents euros (EUR 4.600,-).

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une période de six (6) ans renouvelable, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2018:
 - M. Dominique Fontaine, demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon;
 - M. Herbert Grossmann, demeurant au 75 rue des Romains, L-2443 Senningerberg; et,
 - M. Pierre Goffinet, demeurant professionnellement 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

3. Stratego International S.à r.l., une Société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 45163 est nommée Commissaire aux Comptes pour une période de six (6) ans renouvelable; son mandat arrivera à échéance au terme de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2018.

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire des comparants prémentionnés, tous connus par le notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 mai 2013. Relation: LAC/2013/24161. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013070009/445.

(130086524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

IHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 551.109,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.727.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of May.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Innova/5 L.P., a foreign limited partnership established under English law, having its principal place of business at Lime Grove House, Green Street, JE1 2ST St Helier, Jersey and registered with the Companies House for England and Wales under number LP13239 (the Sole Shareholder);

here represented by Me Cédric JEANCOLAS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 13 May 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

I. The present private limited liability company "IHC S.à r.l." (the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 168.727, has been incorporated by deed dated 13 April 2012 and enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 18 June 2012 under number 1519;

II. The share capital of the Company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) represented by 12,500.- (twelve thousand and five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each;

III. The Sole Shareholder of the Company represented as described above, represents the entire share capital of the Company. The Sole Shareholder can thus validly deliberate on the following resolutions:

IV. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of EUR 538,609.- (five hundred thirty-eight thousand six hundred and nine euros) to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 551,109.- (five hundred fifty-one thousand one hundred and nine euros), by the creation and issuance of 538,609 (five hundred thirty-eight thousand six hundred and nine) shares of EUR 1 (one euro) each (the New Shares).

Intervention - Subscription - Payment

The New Shares are subscribed and paid up as follows:

1. Innova/5 L.P., prenamed, declares to subscribe for 376,047 (three hundred seventy-six thousand forty-seven) New Shares and to fully pay them up at their nominal value of EUR 1.- (one euro) each, in the amount of EUR 376,047.- (three hundred seventy-six thousand forty-seven euros), by contribution in kind in the total amount of EUR 376,047.- (three hundred seventy-six thousand forty-seven euros), consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable held by Innova/5 L.P., prenamed (the Receivable 1), which Receivable 1 is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of 13 May 2013 of the Company, prenamed, duly signed by its management;
- a contribution declaration of Innova/5 L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable 1.

Effective implementation of the contribution in kind

Innova/5 L.P., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable 1 and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable 1 has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Innova/5 L.P., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable 1;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable 1 in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated 13 May 2013, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

2. Innova/4 L.P., a foreign limited partnership established under English law, having its principal place of business at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005 and registered with the Companies House for England and Wales under number LP11130 here represented by Cédric JEANCOLAS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 13 May 2013. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Innova/4 L.P. prenamed, resolves to subscribe for 142,887 (one hundred forty-two thousand eight hundred and eighty-seven) New Shares and to fully pay them up at their nominal value of EUR 1.- (one euro) each, in the amount of EUR 142,887.- (one hundred forty-two thousand eight hundred and eighty-seven euros), by contribution in kind in the total amount of EUR 142,887.- (one hundred forty-two thousand eight hundred and eighty-seven euros) consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable held by Innova/4 L.P., prenamed (the Receivable 2), which Receivable 2 is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of 13 May 2013 of the Company, prenamed, duly signed by its management;
- a contribution declaration of Innova/4 L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable 2.

Effective implementation of the contribution in kind

Innova/4 L.P., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable 2 and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Innova/4 L.P., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable 2;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable 2 in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated 13 May 2013, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

3. Friends of Innova L.P., a foreign limited partnership, incorporated and existing under Cayman law, having its registered seat at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005 and registered at the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under number WK-21369 here represented by Cedric JEANCOLAS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 13 May 2013. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Friends of Innova L.P. prenamed, resolves to subscribe for 4,287 (four thousand two hundred eighty-seven) New Shares and to fully pay them up at their nominal value of EUR 1.- (one euro) each, in the amount of EUR 4,287.- (four thousand two hundred eighty-seven euros), by contribution in kind in the total amount of EUR 4,287.- (four thousand two hundred eighty-seven euros), consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable held by Friends of Innova L.P., prenamed (the Receivable 3), which Receivable 3 is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of 13 May 2013 of the Company, prenamed, duly signed by its management;
- a contribution declaration of Friends of Innova L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable 3.

Effective implementation of the contribution in kind

Friends of Innova L.P., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable 3 and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable 3 has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Friends of Innova L.P., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable 3;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable 3 in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated 13 May 2013, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

4. Friends of Innova/5 L.P., a foreign limited partnership, incorporated and existing under Cayman law, having its registered seat at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005 and registered at the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under number WK-29764 here represented by Cédric JEANCOLAS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 13 May 2013. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Friends of Innova/5 L.P. prenamed, resolves to subscribe for 15,388 (fifteen thousand three hundred and eighty-eight) New Shares and to fully pay them up at their nominal value of EUR 1.- (one euro) each, for the amount of EUR 15,388.- (fifteen thousand three hundred and eighty-eight euros), by contribution in kind in the total amount of EUR 15,388.- (fifteen thousand three hundred and eighty-eight euros), consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable held by Friends of Innova/5 L.P., prenamed (the Receivable 4), which Receivable 4 is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of 13 May 2013 of the Company, prenamed, duly signed by its management;
- a contribution declaration of Friends of Innova/5 L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable 4.

Effective implementation of the contribution in kind

Friends of Innova/5 L.P., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable 4 and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable 4 has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Friends of Innova/5 L.P., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable 4;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable 4 in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated 13 May 2013, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Innova/4 L.P., Friends of Innova L.P. and Friends of Innova/5 L.P. are referred to as the New Shareholders and together with the Sole Shareholder, the Shareholders.

V. As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 551,109.- (five hundred fifty-one thousand one hundred and nine euros) represented by 551,109 (five hundred fifty-one thousand one hundred and nine) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any share or class of shares or reserve allocated to any share or class of shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any share or class of shares or any amount of reserve allocated to any share or class of shares, shall be reserved and repaid to the holder of such share or class of shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve (whether directly or in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own shares, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve).

Any amendment of any stipulations of the present article 6 shall be carried out by a resolution of the shareholders, adopted at an extraordinary general meeting of the shareholders having obtained a unanimous vote of the shareholders."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately EUR 2000.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Assemblée générale extraordinaire de la société

L'an deux mille treize, le quatorze mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Innova/5 L.P., un limited partnership établi en vertu des lois de l'Angleterre, ayant son principal établissement à Lime Grove House, Green Street, JE1 2ST, Saint-Helier et enregistré auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro LP13239 (l'Associé Unique),

ici représenté par Me Cédric JEANCOLAS, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La présente société à responsabilité limitée «IHC S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 168.727, a été constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en date du 13 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1519 en date du 18 juin 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune,

III. L'Associé Unique de la Société représenté comme décrit ci-dessus représente l'intégralité du capital social de la Société. L'Associé Unique peut donc valablement délibérer sur les résolutions suivantes:

IV. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 538.609,- (cinq cent trente-huit mille six cent neuf euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 551.109,- (cinq cent cinquante et un mille cent neuf euros) par la création et l'émission de 538.609 (cinq cent trente-huit mille six cent neuf) parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Intervention - Souscription - Libération

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrite et libérées ainsi:

1. Innova/5 L.P., prénommé, déclare souscrire à 376,047 (trois cent soixante-seize mille quarante-sept) Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, pour un montant de EUR 376.047,- (trois cent soixante-seize mille quarante-sept euros) par apport en nature d'un montant total de EUR 376.047,- (trois cent soixante-seize mille quarante-sept euros), consistant en la conversion d'une portion du même montant d'une créance détenue par Innova/5 L.P., prénommé (la Créance 1), laquelle Créance 1 est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 13 mai 2013 de la Société, prénommée, dûment signé par sa gérance;
- une déclaration d'apport de Innova/5 L.P., prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance 1.

Réalisation effective de l'apport en nature

Innova/5 L.P., prénommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance 1 et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance 1 n'a par conséquent pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Innova/5 L.P., prénommé, ne détient de droit sur la Créance 1;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance 1 aux fins d'effectuer son apport et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 13 mai 2013, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

2. Innova/4 L.P., un limited partnership établi en vertu des lois de l'Angleterre, ayant son principal établissement au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005 et enregistré auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro LP11130, ici représenté par Cédric JEANCOLAS, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 mai 2013. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Innova/4 L.P., prénommé, déclare souscrire à 142.887 (cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-sept) Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, pour un montant de EUR 142.887,- (cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-sept euros) par apport en nature d'un montant total de EUR 142.887,- (cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-sept euros), consistant en la conversion d'une portion du même montant d'une créance détenue par Innova/4 L.P., prénommé (la Créance 2), laquelle Créance 2 est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 13 mai 2013 de la Société, prénommée, dûment signé par sa gérance;
- une déclaration d'apport de Innova/4 L.P., prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance 2.

Réalisation effective de l'apport en nature

Innova/4 L.P., prénommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance 2 et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance 2 n'a par conséquent pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Innova/4 L.P., prénommé, ne détient de droit sur la Créance 2;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance 2 aux fins d'effectuer son apport et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 13 mai 2013, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

3. Friends of Innova L.P., un limited partnership, constitué et établi en vertu du droit des Iles Cayman, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005 et enregistrée auprès de Registre des Limited Partnerships des Iles Cayman, sous le numéro WK-21369, ici représenté par Cédric JEANCOLAS, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 mai 2013. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Friends of Innova L.P., prénommé, déclare souscrire à 4.287 (quatre mille deux cent quatre-vingt-sept) Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, pour un montant de EUR 4.287,- (quatre mille deux cent quatre-vingt-sept euros) par apport en nature d'un montant total de EUR 4.287,- (quatre mille deux cent quatre-vingt-sept euros), consistant en la conversion d'une portion du même montant d'une créance détenue par Friends of Innova L.P., prénommé (la Créance 3), laquelle Créance 3 est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 13 mai 2013 de la Société, prénommée, dûment signé par sa gérance;
- une déclaration d'apport de Friends of Innova L.P., prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance 3.

Réalisation effective de l'apport en nature

Friends of Innova L.P., prénommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance 3 et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance 3 n'a par conséquent pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Friends of Innova L.P., prénommé, ne détient de droit sur la Créance 3;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance 3 aux fins d'effectuer son apport et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 13 mai 2013, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations

4. Friends of Innova/5 L.P., un limited partnership, constitué et établi en vertu du droit des Iles Cayman, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005 et enregistrée auprès de Registre des Limited Partnerships des Iles Cayman, sous le numéro WK-29764, ici représenté par Cédric JEANCOLAS, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 mai 2013. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Friends of Innova/5 L.P., prénommé, déclare souscrire à 15.388 (quinze mille trois cent quatre-vingt-huit) Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, pour un montant de EUR 15.388,- (quinze mille trois cent quatre-vingt-huit euros) par apport en nature d'un montant total de EUR 15.388,- (quinze mille trois cent quatre-vingt-huit euros), consistant en la conversion d'une portion du même montant d'une créance détenue par Friends of Innova/5 L.P., prénommé (la Créance 4), laquelle Créance 4 est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 13 mai 2013 de la Société, prénommée, dûment signé par sa gérance;
- une déclaration d'apport de Friends of Innova/5 L.P., prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance 4.

Réalisation effective de l'apport en nature

Friends of Innova/5 L.P., prénommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance 4 et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance 4 n'a par conséquent pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Friends of Innova/5 L.P., prénommé, ne détient de droit sur la Créance 4;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance 4 aux fins d'effectuer son apport et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 13 mai 2013, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Innova/4 L.P., Friends of Innova L.P. et Friends of Innova/5 L.P. sont décrits comme les Nouveaux Associés et ensemble avec l'Associé Unique, les Associés.

V. En conséquence de la résolution prise ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 551.109,- (cinq cent cinquante et un mille cent neuf euros) représenté par 551.109 (cinq cent cinquante et un mille cent neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute part sociale ou catégorie de part sociale ou toute réserve allouée à toute part sociale ou catégorie de part sociales est transférée et sur le solde desquels le(s) Associé (s) correspondant(s) ont des droits exclusifs, étant entendu que tout montant de prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute part sociale ou catégorie de part sociales ou tout montant de réserve alloué à toute part sociale ou catégorie de part sociales sera réservé et remboursé au détenteur de ladite part sociale ou ladite catégorie de part sociales, en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve (que ce soit directement ou dans le cadre d'une diminution du capital social, le rachat de part sociales propres, liquidation ou toute autre opération aboutissant à un remboursement de prime d'émission ou de réserve).

Tout amendement des stipulations du présent article 6 devra être décidé par une résolution des associés adoptée à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire des associés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2000.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: C. Jeancolas et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23439. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069874/343.

(130086374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Itaca Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.660.202,50.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 163.959.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of April.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- APEF 5 Izar CI LP, a limited partnership duly incorporated under the laws of Jersey (Channel Islands), whose registered office is at 22, Grenville Street, JE JE4 8 PX St Helier;
- APEF 5 Jabbah CI LP, a limited partnership duly incorporated under the laws of Jersey (Channel Islands), whose registered office is at 22, Grenville Street, JE JE4 8 PX St Helier;
- APEF 5 Kuma CI LP, a limited partnership duly incorporated under the laws of Jersey (Channel Islands), whose registered office is at 22, Grenville Street, JE JE4 8 PX St Helier;
- APEF 5 Pulsar CI LP, a limited partnership duly incorporated under the laws of Jersey (Channel Islands), whose registered office is at 22, Grenville Street, JE JE4 8 PX St Helier;
- APEF 5 Pixys US LP, a limited partnership duly incorporated under the laws of Jersey (Channel Islands), whose registered office is at 22, Grenville Street, JE JE4 8 PX St Helier;
- APEF 5 Syma US LP, a limited partnership duly incorporated under the laws of Jersey (Channel Islands), whose registered office is at 22, Grenville Street, JE JE4 8 PX St Helier;
- ZEBRA BIS S.C., a corporation duly incorporated under the laws of France, whose registered office is at 40 rue Desaix, 78800 Houilles, France, with a share capital equal to Euro 80,000.00, registered with the Register of Commerce of Versailles under the number 503 206 377 RCS Versailles;
- UBS Fiduciaria S.p.A., a company duly incorporated under the laws of Italy, whose registered office is at Via Del Vecchio Politecnico n. 3, 20121 Milan (Italy);
- Capital Dynamics European Co-investment Fund LP, an investment fund having its registered office at 21, Sackville Street, London W1S 3DN, England, UK, registered in accordance with the Limited Partnership Act 1907 with registered number 12417;
- Maurizio Ferrari, Italian citizen, born in Milan (Italy) on 4/12/1948, resident 3348, San Marco, I-30124 Venice (Italy), tax/fiscal code n. FRRMRZ48T04F205Q

All together referred to as the "Shareholders".

Here all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the Shareholders of "ITACA HOLDCO S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company "société à responsabilité limitée", having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B163.959, incorporated by a notarial deed enacted on 28 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2904 (page 139383) dated 28 November 2011.

II.- That the 57,172,500 (fifty-seven million one hundred seventy-two thousand five hundred) shares of EUR 0,10 (ten Euro cents) each divided into:

(i) 125,000 (one hundred twenty-five thousand) ordinary shares classified as follows:

- 87,208 (eighty-seven thousand two hundred eight) ordinary class A shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each,

- 27,393 (twenty-seven thousand three hundred ninety-three) ordinary class B shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each,
 - 8,319 (eight thousand three hundred nineteen) ordinary class C shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each, and
 - 2,080 (two thousand eighty) ordinary class D shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each,
 - (ii) 570,475 (five hundred seventy thousand four hundred seventy-five) first preferred classes of shares as follows:
 - 398,000 (three hundred ninety-eight thousand) class A1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each,
 - 125,015 (one hundred twenty-five thousand fifteen) class B1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each,
 - 37,968 (thirty-seven thousand nine hundred sixty-eight) class C1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each, and
 - 9,492 (nine thousand four hundred ninety-two) class D1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each, and
 - (iii) 56,477,025 (fifty-six million four hundred seventy-seven thousand twenty-five) second preferred classes of shares as follows:
 - 39,402,005 (thirty-nine million four hundred two thousand five) class A2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each,
 - 12,376,432 (twelve million three hundred seventy-six thousand four hundred thirty-two) class B2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each,
 - 3,758,870 (three million seven hundred fifty-eight thousand eight hundred seventy) class C2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each, and
 - 939,718 (nine hundred thirty-nine thousand seven hundred eighteen) class D2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each,
- representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of article 10.1 of the articles of association of the Company regarding features of share premium paid by the Shareholders;
3. Redemption by the Company of all the 570,475 (five hundred seventy thousand four hundred seventy-five) first preferred classes of shares, with a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cents) each;
4. Immediate cancellation of all the 570,475 (five hundred seventy thousand four hundred seventy-five) first preferred classes of share, corresponding decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 57,047.50 (fifty seven thousand forty seven Euro and fifty cents), and subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company;
5. Delegation, to the board of managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the Shareholders of the Company further to the decrease of capital described in resolution 4.; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved that the share premium shall no longer be allocated to a specific class of shares, making it available for distribution regardless of the class of shares to be redeemed.

As a consequence of the foregoing resolution, it is unanimously resolved to amend article 10.1 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **10.1 Redemption of First Preferred Classes of Shares.** The Company shall have power to redeem all the First Preferred Classes of Shares in their entirety through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such First Preferred Classes of Shares.

Such redeemed First Preferred Classes of Shares shall be cancelled by a reduction of the share capital. The repurchase and cancellation of shares shall always be made on all the shares of the First Preferred Classes of Shares concerned simultaneously.

Such repurchase of First Preferred Classes of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders (or of the sole shareholder as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles (i.e., by the majority of the Shareholders representing at least three-quarter of the Company's share capital).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of the First Preferred Classes of Shares (i) such First Preferred Classes of Shares give right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled First Preferred Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant First Preferred Class of Shares held by them and cancelled.

Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant First Preferred Classes of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company. For the purpose of this article 10.1, the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Available Amount

Means (i) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the First Preferred Class(es) of Shares to be cancelled and (ii), calculated in accordance with article 72-2 (1) b) of the Law, the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (CR + NP + P) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the First Preferred Class(es) of Shares to be cancelled

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share

shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the First Preferred Classes of Shares to be repurchased and cancelled.

Total Cancellation Amount

shall be an amount determined by the Board of Managers (or the sole manager as the case may be) in accordance with article 72-2 (1) b) of the Law and approved by the general meeting of the Shareholders (or of the sole shareholder as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for all First Preferred Classes of Shares shall be the Available Amount of each or all of such class as at the time of its/their cancellation. Nevertheless the Board of Managers (or the sole manager as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Interim Accounts

means the interim accounts of the Company, including a profit and loss account made in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles, as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date

means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the repurchase and cancellation of the First Preferred Class(es) of Shares."

Third resolution:

It is unanimously resolved that the Company redeems all the 570,475 (five hundred seventy thousand four hundred seventy-five) shares of its own first preferred classes of shares (the "First Preferred Classes of Shares"), representing the entirety of the First Preferred Classes of Shares from its Shareholders (the "Redemption of Shares").

The Redemption of Shares is made at a global redemption price of EUR 6,150,000.00 (six millions one hundred and fifty thousand Euros) (the "Redemption Price") calculated in accordance with the provisions of article 10.1 of the articles of association of the Company as stated above.

It is noted that an interim statement of accounts as prepared by the board of managers and approved by the Shareholders dated 15 April 2013 is showing the existence of sufficient distributable funds for the Redemption of Shares and notably to satisfy the Redemption Price.

It is unanimously resolved that the Redemption Price shall be paid to the relevant Shareholders and that the Redemption Price per redeemed shares shall amount to EUR 10.78049 (ten Euros seventy eight Cents zero forty nine) (the "Repayment").

Fourth resolution:

It is unanimously resolved, in accordance with the provisions of article 10.1 of the Company's articles of association, to cancel the First Preferred Classes of Shares with immediate effect, further to the Redemption of Shares by the Company such as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the First Preferred Classes of Shares, the Company's share capital shall be decreased by an amount of EUR 57,047.50 (fifty seven thousand forty seven Euro and fifty cents).

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is fixed at EUR 5,660,202.5 (five million six hundred sixty thousand two hundred two Euros and five cents), represented by 56,602,025 (fifty-six million six hundred two thousand and twenty five) shares with a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each, divided into:

(i) 125,000 (one hundred twenty-five thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") classified as follows:

- 87,208 (eighty-seven thousand two hundred eight) ordinary class A shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Ordinary A Shares"),

- 27,393 (twenty-seven thousand three hundred ninety-three) ordinary class B shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Ordinary B Shares"),

- 8,319 (eight thousand three hundred nineteen) ordinary class C shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Ordinary C Shares"), and

- 2,080 (two thousand eighty) ordinary class D shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Ordinary D Shares"),

and (ii) 56,477,025 (fifty-six million four hundred seventy-seven thousand twenty-five) second preferred classes of shares (the "Second Preferred Classes of Shares") as follows:

- 39,402,005 (thirty-nine million four hundred two thousand five) class A2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class A2 Shares"),

- 12,376,432 (twelve million three hundred seventy-six thousand four hundred thirty-two) class B2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class B2 Shares"),

- 3,758,870 (three million seven hundred fifty-eight thousand eight hundred seventy) class C2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class C2 Shares"), and

- 939,718 (nine hundred thirty-nine thousand seven hundred eighteen) class D2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class D2 Shares"),

The Ordinary A Shares and Class A2 Shares (collectively referred as the "Class A Shares"), the Ordinary B Shares and Class B2 Shares (collectively referred as the "Class B Shares"), the Ordinary C Shares and Class C2 Shares (collectively referred as the "Class C Shares"), the Ordinary D Shares and Class D2 Shares (collectively referred as the "Class D Shares") are referred to as the "Shares" (or individually a "Share"),

The holder(s) of the (i) Class A Shares are referred to as the "Class A Shareholders", (ii) Class B Shares are referred to as the "Class B Shareholders" (iii) Class C Shares are referred to as the "Class C Shareholders", and (iv) Class D Shares are referred to as the "Class D Shareholders".

The Class A Shareholders, the Class B Shareholders, the Class C Shareholders, and the Class D Shareholders are collectively referred as the "Shareholders" (or individually a "Shareholder")."

Fifth resolution:

It is unanimously resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Repayment to the Shareholders and in particular the form of the Repayment and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Repayment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'An deux mille treize, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- APEF 5 Izar CI LP, une société en commandite simple dûment constituée sous la loi de Jersey (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 22, Grenville Street, JE4 8 PX St Helier;

- APEF 5 Jabbah CI LP, une société en commandite simple dûment constituée sous la loi de Jersey (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 22, Grenville Street, JE4 8 PX St Helier;

- APEF 5 Kuma CI LP, a une société en commandite simple dûment constituée sous la loi de Jersey (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 22, Grenville Street, JE4 8 PX St Helier;

- APEF 5 Pulsar CI LP, une société en commandite simple dûment constituée sous la loi de Jersey (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 22, Grenville Street, JE4 8 PX St Helier;

- APEF 5 Pixys US LP, une société en commandite simple dûment constituée sous la loi de Jersey (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 22, Grenville Street, JE4 8 PX St Helier;

- APEF 5 Syma US LP, une société en commandite simple dûment constituée sous la loi de Jersey (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 22, Grenville Street, JE4 8 PX St Helier;

- ZEBRA BIS S.C., une société dûment constituée sous la loi française, dont le siège social est sis 40, rue Desaix, 78800 Houilles, France, dont l capital social est de 80.000,00 Euros, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 503 206 377 RCS Versailles;

- UBS Fiduciaria S.p.A., une société dûment constituée sous la loi italienne, dont le siège social est sis n.3, Via Del Vecchio Politecnico, 20121 Milan (Italie);

- Capital Dynamics European Co-investment Fund LP, un fonds d'investissement dont le siège social est sis 21, Sackville Street, Londres W1S 3DN, Angleterre (UK), enregistré conformément au «Limited Partnership Act 1907» sous le numéro 12417;

- Maurizio Ferrari, citoyen italien, né à Milan (Italie) le 4/12/1948, habitant 3348, San Marco, I-30124 Venise (Italie), dont le numéro d'immatriculation fiscale est FRRMRZ48T04F205Q.

Ensemble les "Actionnaires".

Ici représentés collectivement par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le porteur agissant pour le compte des parties présentes et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties présentes ou représentées tel que décrit ci-dessus, prient le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Les parties présentes sont les Actionnaires d'"ITACA HOLDCO S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B163.959, constituée par acte notarié le 28 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2904 (page 139383) le 28 Novembre 2011.

II.- Les 57.172.500 (cinquante sept million cent soixante douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur de EUR 0,10 (dix Euros cents) divisées en:

(i) 125.000 (cent vingt cinq mille) parts sociales ordinaires classées comme suit:

- 87.208 (quatre vingt sept mille deux cent huit) parts sociales ordinaires de classe A ayant chacune une valeur de EUR 0.10 (dix euros cents),

- 27.393 (vingt sept mille trois cent quatre vingt treize) parts sociales ordinaires de classe B ayant chacune une valeur de EUR 0.10 (dix euros cents),

- 8.319 (huit mille trois cent dix-neuf) parts sociales ordinaires de classe C ayant chacune une valeur de EUR 0.10 (dix euros cents),

- 2.080 (deux mille quatre vingt) parts sociales ordinaires de classe D ayant chacune une valeur de EUR 0.10 (dix euros cents), et

(ii) 570.475 (cinq cent soixante dix mille quatre cent soixante quinze) parts sociales préférentielles de première classe tel que suit:

- 398.000 (trois cent quatre vingt dix huit mille) parts sociales préférentielles de classe A1 ayant chacune une valeur de EUR 0.10 (ten euros cents),

- 125.015 (cent vingt cinq mille quinze) parts sociales préférentielles de classe B1 ayant chacune une valeur de EUR 0.10 (ten euros cents),

- 37.968 (trente sept mille neuf cent soixante huit) parts sociales préférentielles de classe C1 ayant chacune une valeur de EUR 0.10 (ten euros cents),

- 9.492 (neuf mille quatre cent quatre vingt douze) parts sociales préférentielles de classe D1 ayant chacune une valeur de EUR 0.10 (ten euros cents), et

(iii) 56.477.025 (cinquante six mille quatre cent soixante dix sept vingt cinq) parts sociales de préférence de seconde classe tel que suit:

- 39.402.005 (trente neuf millions quatre cent deux mille cinq) parts sociales préférentielles de classe A2 ayant chacune une valeur de EUR 0.10 (ten euros cents),

- 12.376.432 (douze millions trois cent soixante seize mille quatre cent trente deux) parts sociales préférentielles de classe B2 ayant chacune une valeur de EUR 0.10 (ten euros cents),

- 3.758.870 (trois millions sept cent cinquante huit mille huit cent soixante dix) parts sociales préférentielles de classe C2 ayant chacune une valeur de EUR 0.10 (ten euro cents), et

- 939.718 (neuf cent trente neuf mille sept cent dix huit) parts sociales préférentielles de classe D2 ayant chacune une valeur de EUR 0.10 (ten euros cents),

représentant l'ensemble du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour dont les Actionnaires reconnaissent avoir été régulièrement informés préalablement

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit à convocation;

2. Modification de l'article 10.1 des statuts de la Société concernant les caractéristiques de la prime d'émission payée aux Actionnaires;

3. Rachat par la Société de l'ensemble des 570.475 (cinq cent soixante dix mille quatre cent soixante quinze) parts sociales de préférence de première classe, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0.10 (dix Euros cents);

4. Annulation immédiate de l'ensemble des 570.475 (cinq cent soixante dix mille quatre cent soixante quinze) parts sociales de préférence de première classe et réduction correspondante du capital social de la Société pour un montant de EUR 57.047,50 (cinquante sept mille quarante sept Euros et cinquante cents) et modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

5 Délégation donnée au conseil d'administration pour déterminer les modalités pratiques du remboursement de la somme dûe aux Actionnaires de la Société suite à la réduction du capital décrite à la résolution 4; et

6 Divers.

Après approbation de ce qui précède par les Actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les Actionnaires renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente Assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés sur l'ordre du jour, s'estiment valablement convoqués et acceptent dès lors de délibérer et voter sur les sujets à l'ordre du jour. Il est ensuite décidé que toute la documentation produite à l'Assemblée a été mise à disposition des Actionnaires dans un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Seconde résolution:

Il est unanimement décidé que la prime d'émission ne sera plus allouée à une classe d'action spécifique, est sera donc disponible pour être distribuée indépendamment de la classe d'action devant être rachetée.

En conséquence de cette résolution, il est unanimement décidé de modifier l'article 10.1 des statuts de la Sociétés comme suit:

" **10.1 Rachat des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles.** La Société est autorisée à racheter toutes les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles dans leur entièreté par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans de telles Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles.

Les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles ainsi remboursées devront être annulées au travers d'une réduction du capital. Les rachats et annulations des parts sociales seront toujours réalisés sur toutes les parts sociales émises des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles concernées et de manière simultanée.

Un tel rachat des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles sera approuvé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des Associés (ou de l'associé unique le cas échéant), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts (c'est-à-dire par la majorité des Associés représentant au moins trois-quarts du capital social de la Société).

Dans le cas d'une réduction de capital suite au rachat et à l'annulation des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles (i) ces Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata de leurs détentions dans les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous), dans la limite du Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et (ii) les détenteurs des parts sociales dans les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles ainsi rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal au Montant d'Annulation Par Part Sociale (tel que défini ci-dessous) pour chaque part sociale des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles concernées, détenues par eux et annulées.

Lors du rachat et de l'annulation des Premières Classes de Parts Sociales concernées, le Montant d'Annulation Par Part Sociale sera dû et payable par la Société. Pour les besoins du présent article 10.1, les termes en majuscule mentionnés ci-dessus auront la signification suivante:

Montant Disponible

Signifie (i) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale correspondant aux Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles à annuler et (ii), calculé conformément à l'article 72-2 (1) b) de la Loi, le montant total des bénéfices nets de la Société incluant les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable, y compris les sommes disponibles pour la distribution ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des dispositions de la Loi ou des Statuts, telles qu'apparaissant dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (RC+BN +PE) \div (P +RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale afférant aux Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles à annuler

BN = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés), incluant les profits/bénéfices faits depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés

PE = toute prime d'émission librement distribuable attachée aux Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles et autres réserves librement distribuables

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

Montant d'Annulation Par Parts Sociales

Sera le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles devant être rachetées et annulées.

Montant Total d'Annulation

Sera le montant déterminé par le Conseil de Gérance (ou le gérant unique selon le cas) en conformité avec l'article 72-2 (1) b) de la Loi et approuvé par l'assemblée générale des Associés (ou l'associé unique selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque ou toute les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles sera le Montant Disponible de chacune/toutes des/lesdites classe(s) au moment de son/leur annulation. Néanmoins, le Conseil de Gérance (ou le gérant unique le cas échéant) peut proposer un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition cependant que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Comptes Intérimaires

Signifie les comptes intérimaires de la Société, incluant un compte de résultat fait en accord avec les Principes Comptables Généralement Acceptés («GAAP») au Luxembourg, à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires

Signifie la date qui n'est pas antérieure à 8 (huit) jours avant la date de rachat et d'annulation des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles concernées."

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé que la Société rembourse l'ensemble des 570.475 (cinq cent soixante dix mille quatre cent soixante quinze) parts sociales de sa première classe de parts sociales préférentielles (les "Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles") représentant la totalité des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles détenues par ses Actionnaires (le "Rachat des Parts Sociales")

Le Rachat des Parts Sociales est fait à un prix de rachat global de EUR 6.150.000,00 (six millions cent cinquante mille Euros) (le "Prix de Rachat") calculé conformément aux stipulations de l'articles 10.1 des statuts de la Sociétés cité ci-dessus.

Il est noté que les comptes intermédiaires préparés par le conseil d'administration et approuvés par les Actionnaires le 15 avril 2013 montrent l'existence de fonds disponibles suffisants pour procéder au Rachat des Parts Sociales en particulier pour couvrir le Prix de Rachat.

Il est unanimement décidé que le Prix de Rachat sera payé aux Actionnaires concernés et que le Prix de Rachat par part sociale sera de EUR 10,78049 (dix Euros soixante-dix-huit Cents zero quarante-neuf) (le "Rachat").

Quatrième résolution:

Il est unanimement décidé, conformément aux dispositions de l'article 10.1 des statuts de la Société, d'annuler les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles avec effet immédiat, suite au Rachat des Parts Sociales par la Société décrit ci-dessus.

A la suite de l'annulation susvisée des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles, le capital de la Société doit être réduit d'un montant de EUR 57.047,50 (cinquante sept mille quarante sept Euros cinquante cents)

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société tel que suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 5.660.202,5 EUR (cinq millions six cent soixante mille deux cent deux Euros et cinquante cents), constitué de 56.602.025 (cinquante six millions six cent deux mille vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune, divisé entre:

(i) 125.000 (cent vingt cinq mille) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), à savoir:

- 87.208 (quatre-vingt sept mille deux cent huit) parts sociales ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires A»);

- 27.393 (vingt sept mille trois cent quatre-vingt treize) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires B»);

- 8.319 (huit mille trois cent dix neuf) parts sociales ordinaires de classe C, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires C»); et

- 2.080 (deux mille quatre-vingt) parts sociales ordinaires de classe D, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires D»);

et (ii) 56.477.025 (cinquante six millions quatre cent soixante dix sept mille vingt cinq) secondes parts sociales préférentielles (les «Secondes Parts Sociales Préférentielles»), à savoir:

- 39.402.005 (trente neuf millions quatre cent deux mille cinq) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe A2, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales A2»),

- 12.376.432 (douze millions trois cent soixante seize mille quatre cent trente deux) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe B2, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales B2»),

- 3.758.870 (trois millions sept cent cinquante huit mille huit cent soixante dix) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe AC2, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales C2»), et

- 939.718 (neuf cent trente neuf mille sept cent dix huit) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe D2, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales D2»).

Les Parts Sociales Ordinaires A et la Classe de Parts Sociales A2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales A»), les Parts Sociales Ordinaires B et la Classe de Parts Sociales B2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales B»), les Parts Sociales Ordinaires C et la Classe de Parts Sociales C2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales C»), les Parts Sociales Ordinaires D et la Classe de Parts Sociales D2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales D»), sont désignées les «Parts Sociales» (ou individuellement une «Part Sociale»).

Le(s) détenteur(s) des (i) Classes de Parts Sociales A est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe A», (ii) Classes de Parts Sociales B est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe B», (iii) Classes de Parts Sociales C est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe C», et (iv) Classes de Parts Sociales D est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe D».

L'Associé de Classe A, l'Associé de Classe B, l'Associé de Classe C et l'Associé de Classe D sont collectivement désignés les «Associés» (ou individuellement un «Associé»)."

Cinquième résolution:

Il est unanimement décidé de déléguer au conseil d'administration de la Société le pouvoir de (i) déterminer les modalités pratiques du Rachat auprès des Actionnaires et en particulier la forme du Rachat et (ii) de mener toute action

nécessaire ou prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société, de façon à exécuter tout document ou prendre tout acte et procéder à toute action qu'il estime nécessaire et appropriée au nom et pour le compte de la Société dans le cadre du Rachat.

Coûts:

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant demandé la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi dans toute la mesure permise par la loi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture ayant été faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 avril 2013. Relation: EAC/2013/5580. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013069905/455.

(130085757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.749.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Appears:

Frédérique Lefèvre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, representing, by virtue of a proxy given under private seal, MANGROVE III MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 140.594, a company organized and existing under Luxembourg laws with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, in his capacity of "associé-gérant-commandité" (the "Manager") of the "société d'investissement en capital à risque" MANGROVE III S.C.A SICAR, with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 140.749 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on July 17, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dated August 22, 2008, number 2036 and modified by Extraordinary General Meetings by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 2, 2008, on November 25, 2008, on June 25, 2009, on September 16, 2009, on December 14, 2009, on July 6, 2010, on October 15, 2010, on April 18, 2011, on July 25, 2011, on October 3, 2011, on December 15, 2011 and October 3, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2361 dated September 26, 2008, number 4 dated January 2, 2009, number 1458 dated July 25, 2009, number 2118 dated October 28, 2009, number 367 dated February 19, 2010, number 2137 dated October 11, 2010, number 2701 dated December 8, 2010, number 1481 dated July 6, 2011, number 2503 dated October 17, 2011, number 2915 dated November 29, 2011, number 456 dated February 21, 2012 and number 2690 dated November 3, 2012. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on February 19, 2013 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 932 dated April 19, 2013.

The Manager then declared and requested the notary to declare the following:

1. The issued capital of the MANGROVE III S.C.A., SICAR prenamed, amounts now to ONE HUNDRED SEVENTY EIGHT THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 178.600.-) represented by ONE (1) fully paid-up Manager Share with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000.), ONE MILLION THREE HUNDRED EIGHTY SIX THOUSAND (1.386.000) fully paid-up Ordinary Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) per Share and by ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) fully paid-up Participating Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) per Share.

2. According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been set up at TWO HUNDRED TWENTY THOUSAND EURO (EUR 220.000.-) represented by ONE Manager's Share held by the

Manager with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000.-), ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (1.800.000) Ordinary Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each and ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) Participating Shares, with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each. The Manager has been authorized to proceed to the increase in capital and Article 5 of the Articles of Incorporation will then be amended in order to correspond to the increase in capital rendered effective.

3. In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the Manager has decided through the resolutions dated March 25, 2013 to increase the issued capital of the Company by FIVE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 5.400,-) to raise it from the present amount of ONE HUNDRED SEVENTY EIGHT THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 178.600,-) to ONE HUNDRED EIGHTY FOUR THOUSAND EURO (EUR 184.000,-) through the issuance of FIFTY FOUR THOUSAND (54.000) new Ordinary Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each, each entitled to the same rights as the former ones, together with a total share premium of FIVE MILLION THREE HUNDRED NINETY FOUR THOUSAND SIX HUNDRED EUROS (EUR 5.394.600.-)

The FIFTY-FOUR THOUSAND (54.000) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid in cash through payment on a bank account in the name of MANGROVE III S.C.A., SICAR, prenamed, so that the amount of FIVE MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 5.400.000,-) has been put at the free disposal of the latter, evidence of which has been given to the undersigned notary through the presentation of the supporting documents relating to such payment.

Such increase having been effected within the limits of the authorized capital, the second paragraph of Article five of the Articles of Incorporation shall be amended accordingly and shall read as follows:

"(b) the issued capital of the Corporation is set at ONE HUNDRED EIGHTY FOUR THOUSAND EURO (EUR 184.000,-) represented by ONE (1) fully paid-up Manager Share with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000), ONE MILLION FOUR HUNDRED FORTY THOUSAND (1.440.000) fully paid-up Ordinary Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) per Share and by ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) fully paid-up Participating Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 4,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Frédérique Lefèvre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant, en vertu d'une procuration sous seing-privé, MANGROVE III MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 140.594, une société régie par les lois du Luxembourg avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, agissant en sa qualité d'associé-gérant-commandité (le "Gérant") de la société d'investissement en capital à risque MANGROVE III S.C.A. SICAR, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Numéro B 140.749 (la "Société"). La Société a été constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 juillet 2008, l'acte ayant été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 août 2008, sous le numéro 2036 et dont les statuts ont été modifiés par Assemblées Générales Extraordinaires par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 septembre 2008, du 25 novembre 2008, du 25 juin 2009, du 16 septembre 2009, du 14 décembre 2009, du 6 juillet 2010, du 15 octobre 2010, du 18 avril 2011, du 25 juillet 2011, du 3 octobre 2011, du 15 décembre 2011 et 3 octobre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2361 daté du 26 septembre 2008, numéro 4 du 2 janvier 2009, numéro 1458 du 25 juillet 2009, numéro 2118 du 28 octobre 2009, numéro 367 du 19 février 2010, numéro 2137 du 11 Octobre 2010, numéro 2701 du 8 décembre 2010, numéro 1481 du 6 Juillet 2011, numéro 2503 du 17 octobre 2011, numéro 2915 du 29 novembre 2011, numéro 456 du 21 février 2012 et numéro 2690 du 3 novembre 2012. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 932 du 19 avril 2013.

Le Gérant expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

1. Le capital social de la Société MANGROVE III S.C.A. SICAR prédésignée s'élève actuellement à CENT SOIXANTE DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 178.600.-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement

libérée d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000.-), UN MILLION TROIS CENT QUATRE VINGT SIX MILLE (1.386.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune.

2. Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 220.000.-) représenté par une (1) action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EURO (EUR 30.000.-), par UN MILLION HUIT CENT MILLE (1.800.000) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune. Le Gérant a été autorisé à procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

3. Le Gérant, en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé par résolutions du 25 mars 2013, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de CINQ MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 5.400.-) pour le porter de son montant actuel de CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 178.600.-) à CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE EUROS (EUR 184.000.-) par la création de CINQUANTE QUATRE MILLE (54.000) actions nouvelles de catégorie "Actions Ordinaires" d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, émises avec une prime d'émission totale de CINQ MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR. 5.394.600-).

Les CINQUANTE QUATRE MILLE (54.000) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MANGROVE III S.C.A. SICAR, prédésignée, de sorte que la somme totale de CINQ MILLIONS QUATRE CENT MILLE EUROS (EUR 5.400.000) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la libération.

Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«(b) Le capital émis de la Société est fixé à CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE EUROS (EUR 184.000.-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000.-), UN MILLION QUATRE CENT QUARANTE MILLE (1.440.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.000.-.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LEFEÈVRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23466. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069971/139.

(130085906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**Kibo Kapital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Loweswater S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.776.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of April.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

"MONEGATE HOLDING S.A.", a public company incorporated under the laws of Panama, having its registered office at 53 RD, East 53rd Street Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Marbella (Panama), registered with the Public Register of Panama under number 17176, owner of five hundred (500) shares ("the Sole Shareholder"),

here represented by Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on April 24th, 2013.

The said proxy after been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The appearing persons, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record that is the sole shareholder of "Loveswater S.à r.l." a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1931 Luxembourg, 55, Avenue de la Liberté, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on November 18th, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 147 on January 22nd, 2009,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 143.766 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the sole resolution:

Sole resolution:

The Sole Shareholder changes the name of the company, which now correspond to "KIBO KAPITAL S.à r.l.", and amend Article 4 of the Articles of Association, shall read as follows:

" **Art. 4.** The Company shall bear the name "KIBO KAPITAL S.à r.l.".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven hundred ninety euro (790.-EUR).

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"MONEGATE HOLDING S.A.", une société anonyme constituée et régie par les lois de Panama, ayant son siège social au 53 RD, East 53rd Street Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Marbella (Panama), inscrite auprès du Public Register of Panama sous le numéro 17176, propriétaire de cinq cents (500) parts sociales ("l'Associée Unique"),

représentée par Virginie PIERRU, clerc de Notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 avril 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexe aux présents pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée de "Loveswater S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 55, Avenue de la Liberté, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 147, le 22 janvier 2009,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 143.766 (la "Société").

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution:

L'Associée Unique modifie la dénomination sociale en «KIBO KAPITAL S.à r.l.» et modifie l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination «KIBO KAPITAL S.à r.l.» »

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept cent quatre-vingt-dix euros (790,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné.

Signé: V. PIERRU, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02/05/2013. Relation: LAC/2013/20227. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069931/76.

(130086192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Onix S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.744.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2013

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 mai 2013 au siège de la société:

Première résolution

Il résulte de la cession de parts sociales datant du 20 mai 2013, entre:

a) Monsieur Juan-Ramôn Riera Bas, né à Llívia (Girona) le 13 janvier 1956 (DNI: 40275773J), demeurant à 50018 Zaragoza (Espagne), C. Jorge Manrique 1 4 P08 C,

b) Monsieur Conrad Peix Sambola, né à Barcelona le 7 août 1949 (DNI: 38472368S), demeurant à 08009 Barcelona (Espagne), Crer. Arago 301 PRL 1,1, ci-après dénommés «les cédants» d'une part, et,

a) Monsieur Antonio Rodriguez Martinez, né à Avilés (Asturias) le 31 août 1956 (DNI: 34247790P), demeurant à 08902 l'Hospitalet de Llobregat (Espagne), C. Apresidora 25 P03 1,

b) Monsieur Juan Segarra Martinez, né à Barcelona le 12 septembre 1953 (DNI: 46106941-Z), demeurant à 08034 Barcelona (Espagne), C. Capita Arenas 70 4 1 B, ci-après dénommés "les cessionnaires", d'autre part,

Les cédants détenaient 100 parts sociales de la société ONIX SARL dont la répartition était comme suit:

- Cinquante (50) parts sociales à Monsieur Juan-Ramôn Riera Bas.
- Cinquante (50) parts sociales à Monsieur Conrad Peix Sambola.

Monsieur Conrad Peix Sambola a cède vingt cinq (25) parts sociales que celui-ci détenait de la société ONIX SARL à Monsieur Antonio Rodriguez Martinez.

Monsieur Juan-Ramôn Riera Bas a cède vingt cinq (25) parts sociales que celui-ci détenait de la société ONIX SARL à Monsieur Juan Segarra Martinez.

Il en résulte que les parts sociales de la société sont dorénavant réparties comme suit:

- Vingt cinq (25) parts sociales à Monsieur Juan-Ramôn Riera Bas.
- Vingt cinq (25) parts sociales à Monsieur Conrad Peix Sambola.
- Vingt cinq (25) parts sociales à Antonio Rodriguez Martinez.
- Vingt cinq (25) parts sociales à Monsieur Juan Segarra Martinez.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission comme gérant unique de Monsieur Conrad Peix Sambola, né à 08009 Barcelona le 7 août 1949 (DNI: 38472368S), demeurant à Barcelona (Espagne), Crer. Arago 301 PRL 1,1.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer pour une durée indéterminée comme gérant administratif Monsieur Conrad Peix Sambola, né à Barcelona le 7 août 1949 (DNI: 38472368S), demeurant à Barcelona (Espagne), Crer. Arago 301 PRL 1,1.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer pour une durée indéterminée comme gérant technique Monsieur Antonio Rodriguez Martinez, né à Avilés (Asturias) le 31 août 1956 (DNI: 34247790P), demeurant à 08902 l'Hospitalet de Llobregat (Espagne), C. Apresidora 25 P03 1.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Un gérant

Référence de publication: 2013070023/45.

(130085856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Rodenbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 177.526.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den siebzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ALPHA INDUSTRIAL HOLDING S. à r. l, mit Sitz in L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 21. Juni 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1809 vom 27. August 2007,

hier vertreten durch Herrn Fernand SASSEL, Steuerberater, und Herrn Louis FELICETTI, Angestellter, beide beruflich wohnhaft in Luxemburg, in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer, welche die Gesellschaft mit ihrer gemeinsamen Unterschrift verpflichten können gemäß Beschluss vom 28. Februar 2013, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1052 vom 3. Mai 2013. Herr Fernand Sassel ist hier vertreten durch Herrn Louis Felicetti auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 16. Mai 2013 in Luxemburg, welche, nach ne varietur Unterzeichnung des Erschienenen und des amtierenden Notars gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben enregistriert zu werden.

Vorgenannte Partei hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann als Komplementär und Geschäftsführer von Gesellschaften oder ähnlichen gesellschaftsrechtlichen Strukturen mit unbeschränkter Haftung für alle Verbindlichkeiten und Schulden solcher Strukturen handeln.

Zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und der Verkauf sowie der Besitz, die Vermietung, die Sanierung, die Verwaltung von und die Gewährung von Hypotheken auf Immobilienvermögen in Luxemburg oder im Ausland sowie die Verwaltung aller Immobiliengeschäfte, einschließlich des direkten oder indirekten Erwerbs von Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, deren Zweck der Erwerb, die Verwertung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilienvermögen ist.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „RODENBACH S. a r. l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) eingeteilt in fünf-hundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig EURO (25.- EUR).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Der oder die Geschäftsführer der Gesellschaft können zu jeder Zeit und auch ohne rechtmäßigen Grund von der Generalversammlung der oder des Gesellschafters abberufen werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat so viel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die gesetzlichen Bestimmungen verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung der Anteile

Alle fünfhundert (500) Anteile wurden von der Gesellschaft Alpha Industrial Holding S. à r. l. gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000.- EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann sind die Gesellschafterin, hier vertreten wie erwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zu Geschäftsführern werden ernannt auf unbestimmte Dauer:

- 1) Herr Mirko FISCHER, Geschäftsführer, geboren am 6. Mai 1975 in Gelsenkirchen (D), wohnhaft in L-1420 Luxembourg, 26, Avenue Gaston Diederich.
- 2) Herr Marcellino GRAF VON UND ZU HOENSBROECH, Investmentberater, geboren am 28. November 1968 in (D) Köln, wohnhaft in CH 8810 Horgen, Neuhofstrasse 21.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. FELICETTI, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 21 mai 2013. Relation: REM/2013/828. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 28. Mai 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013070071/119.

(130085937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

SIX Payment Services (Europe) S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.087.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of May.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SIX Payment Services (Europe) S.A., a société anonyme (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.087, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 24 December 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 6 February 2009, number 266, whose articles of association have been lastly amended by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on 30 March 2012, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 May 2012, number 1256.

The meeting was opened with Mrs Dorothee CIOLINO, avocat, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Irena COLAMONICO, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at the same address.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of share capital from its current amount of one million two hundred thousand Euro (EUR 1.200.000) to one million eight hundred twenty thousand Euro (EUR 1.820.000.-) through the issue of six hundred twenty thousand (620.000.-) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1);

2. Subscription of these six hundred twenty thousand (620.000.-) ordinary shares ordinary shares through a contribution in cash and payment of a share premium;

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association;

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented

shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to increase the share capital from its current value of one million two hundred thousand euro (EUR 1.200.000), represented by one million two hundred thousand (1.200.000) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each, up to one million eight hundred twenty thousand euro (EUR 1.820.000) through the issue of six hundred twenty thousand (620.000) new ordinary shares, with a par value of 1 euro (EUR 1) each.

Second resolution

There now appeared Ms Dorothee CIOLINO prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney in fact of SIX GROUP AG, a company incorporated under the laws of the Switzerland, whose registered office is c/o SWX Swiss Exchange Selnaustrasse 30, 8001 Zürich, Switzerland, with Trade Register number CH-020.3.026.400-2 by virtue of the same proxy as referred above.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of SIX GROUP AG for six hundred twenty thousand (620.000) new ordinary shares, with a par value of 1 euro (EUR 1) each and to make payment in full for each such new share thus subscribed by a contribution in cash of six million two hundred thousand euro (EUR 6.200.000), out of which six hundred twenty thousand (620.000) euro shall be allocated to the share capital and five million five hundred eighty euro (EUR 5.580.000) shall be allocated to the share premium.

The total amount of six million two hundred thousand euro (EUR 6.200.000) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Third resolution

In relation to the first and second resolutions, the shareholder resolves to modify article 6 of the articles of association of the Company.

Article 6 shall then read as follows:

"The corporate capital is set at one million eight hundred twenty thousand euro (EUR 1.820.000), divided into one million eight hundred twenty thousand (1.820.000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each".

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIX Payment Services (Europe) S.A. (la «Société»), société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 10 rue Gabriel Lippmann, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 24 décembre 2008, acte publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations du 6 février 2009, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 144.087. Les statuts ont été dernièrement modifiés par acte authentique de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2012, acte publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations du 21 mai 2012 numéro 1256.

L'assemblée est déclarée ouverte à sous la présidence de Madame Dorothee CIOLINO, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital social de son montant actuel d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000) à un million huit cent vingt mille (1.820.000) euros, par l'émission de six cent vingt mille (620.000) actions ordinaires;

2. Souscription de six cent vingt mille (620.000) actions ordinaires par apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts;

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social de son montant actuel d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000) représenté par un million deux cent mille (1.200.000) actions ordinaires chacune de valeur nominale d'un euro (EUR 1), à un million huit cent vingt mille euros (EUR 1.820.000) par l'émission de six cent vingt mille (620.000) nouvelles actions ordinaires chacune de valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Deuxième résolution

Madame Dorothee CIOLINO susnommée, agissant en qualité de mandataire de SIX GROUP AG, une société constituée et régie par le droit suisse, ayant son siège social à Selnaustrasse 30, CH-8001 Zurich, Suisse, enregistrée au Registre de commerce de Zurich sous le numéro ch-020.3.026.400-2, conformément au pouvoir susmentionné,

déclare souscrire au nom et pour le compte de SIX GROUP AG, à six cent vingt mille (620.000) actions, d'une valeur nominale de 1 euro (EUR 1) chacune et de libérer le paiement de chacune desdites actions par apport en numéraire de six millions deux cent mille euros (EUR 6.200.000), dont six cent vingt mille euros (EUR 620.000) sont affectés à l'augmentation de capital social et cinq millions cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 5.580.000) sont affectés à la prime d'émission.

Le montant total de six millions deux cent mille euros (EUR 6.200.000) est à la disposition de la société, comme il en a été attesté au notaire signataire du présent acte.

Troisième résolution

En relation avec les première et seconde résolutions, l'actionnaire décide de modifier l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de EUR 1.820.000,- (un million huit cent vingt mille euros) représenté par un million huit cent vingt mille (1.820.000) actions, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Ciolino, I. Colamónico, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mai 2013. Relation: LAC/2013/23652. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070112/145.

(130086451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Netzaberg Luxembourg SPS 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.222.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069999/10.

(130086255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Netzaberg Luxembourg SPS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.223.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013070000/10.

(130086290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Roi Special Opportunities S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.976.

Remplace la première version.

Numéro du dépôt initial au RCS: L130085693, déposé le 29/05/2013

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour ROI SPECIAL OPPORTUNITIES S.C.A.

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / *Fondé de pouvoir*

Référence de publication: 2013070072/17.

(130086196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Principia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, rue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.369.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013070037/11.

(130085942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.
